



Responsabilité sans poste

Par **Noriam**, le **07/12/2023** à **19:58**

Bonjour,

Je vous sollicite car je suis actuellement en poste en grande distribution. Sur mon contrat de travail je suis adjoint de rayon. Or, j'effectue depuis 10 mois le travail d'un responsable de rayon sans le salaire. Je supporte la charge mentale et physique d'un responsable avec les demandes de résultats et de présence alors que je devrais avoir un supérieur. Est-ce légal ?

Cordialement un employé curieux de ses droits.

Par **Marck.ESP**, le **07/12/2023** à **21:07**

Bonsoir et bienvenue

Il faut commencer par vous en expliquer avec votre employeur et sans résultat, solliciter l'aide d'un syndicat ou d'un avocat pour tenter une action aux prud'hommes.

Vous pouvez aussi obtenir des renseignements auprès de l'inspection du travail.

Par **miyako**, le **08/12/2023** à **12:03**

Bonjour,

Il faut également regarder votre convention collective.

Cordialement